

Paris, le 13 août 2024

## Communiqué information réglementée

### **Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/espace-investisseurs/information-financiere-reglementee>

Le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 a été déposé le 13 août 2024 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°**D.24-0276-A01**.

Ce document inclut notamment le rapport financier semestriel de la BFCM.

**Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :**

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html>

#### **Contact Relation Investisseurs**

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel:** Sandrine Cao Dac Viola : [BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr](mailto:BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr)